

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE TENUE LE 22 OCTOBRE 2020 PAR VISIOCONFÉRENCE, CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-029 DU 26 AVRIL 2020.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Eric Westram, président
Madame Sylvie Surprenant, vice-présidente
Madame Marlene Cordato, déléguée
Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Philip Panet-Raymond, représentant
Monsieur Luc Vézina, représentant
Madame Christine Beaudette, représentante
Monsieur Patrick Archambault, représentant

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis Lanouette, directeur Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et constate le quorum. Il déclare l'assemblée ouverte, il est 9 h 30.

L'assemblée est toutefois suspendue.

Reprise de l'assemblée proposée par Sylvie Surprenant, appuyée par Jean Comtois, il est 10 h 55.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-10-116

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato **APPUYÉ** par Sylvie Surprenant et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

- 1. Ouverture de l'assemblée;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Secrétariat corporatif;



- 3.1. APPROBATION Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 septembre 2020;
- 4. Direction générale;
 - 4.1. DÉPÔT Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 4.2. Prévisions budgétaires 2021 Programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023;
 - 4.3. Contribution financière supplémentaire des villes pour les pertes encourues par la pandémie COVID-19;
 - 4.4. AUTORISATION DE SIGNATURE Contrat de service relatif aux prélèvements sanguins dans le cadre de l'application du Code criminel en matière d'infractions reliées aux drogues;
 - 4.5. ANNULATION DU PROCESSUS ET REJET DES SOUMISSIONS Processus d'appel d'offres relatif à l'entretien ménager des postes de police (2020-2022);
 - Rapport des contrats conclus conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle;
- 5. Technologies;
- 6. Ressources humaines;
 - 6.1. DÉPÔT Liste mensuelle des employés embauchés Septembre 2022:
 - 6.2. AUTORISATION D'EMBAUCHE Trésorière adjointe;
 - 6.3. PERMANENCE préposée aux télécoms Mme Noémie Robert;
 - 6.4. PROMOTION poste de sergent-détective M. Evan Spicer-Soucy;
 - 6.5. PROMOTION poste de sergent de gendarmerie M. François-Olivier Monette;
 - 6.6. PERMANENCE policier M. Matthieu Robitaille;
- 7. Finances;
 - 7.1. DÉPÔT Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaire (no 7) 730 312,53 \$;
- 8. Régime de retraite;
- 9. Affaires juridiques;
- 10. Avis de motion ou adoption de règlements;
- 11. Affaires nouvelles:
- 12. Période de questions;
- 13. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2020-10-117

APPROBATION - Procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 seprembre 2020 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;



EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois **APPUYÉ** par Marlene Cordato et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 2020 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2020-10-118

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

4.2

2020-10-119

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, les prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2021 ont été dressées et que celles-ci comprennent une estimation de la contribution financière de chacune des villes membres pour cet exercice financier;

ATTENDU QUE conformément aux articles 473 et 468.51 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil de la Régie ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2021 et du programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023 et qu'ils ont signifié leur accord;

ATTENDU QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions budgétaires doivent être transmises pour adoption à chaque ville dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,



Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato **APPUYÉ** par Jean Comtois et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires de la Régie, dressées pour l'exercice financier 2021;

DE TRANSMETTRE à chacune des villes membres, les prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2021 afin que celles-ci soient adoptées conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les demandes de paiement de la contribution financière de chacune des villes membres s'effectuent au début de chaque trimestre conformément à l'article 468.46 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

4.3

2020-10-120

CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE DES VILLES POUR LES PERTES ENCOURUES PAR LA PANDÉMIE COVID-19

CONSIDÉRANT la pandémie COVID-19 qui sévit actuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie accuse des pertes financières de l'ordre de 880 000 \$ qui sont reliées directement à des pertes de revenus ou de dépenses en raison de la pandémie qui sévit;

CONSIDÉRANT l'aide financière du gouvernement du Québec de plus de 2,3G \$ octroyée aux municipalités du Québec pour les soutenir dans la crise de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation du réel prévu 2020 et des prévisions budgétaires pour l'année 2021, les membres du comité de gestion ainsi que les membres du conseil d'administration sont d'avis que la Régie puisse bénéficier d'une partie de l'aide financière concernée afin qu'elle puisse absorber ses pertes de revenus et dépenses liées à la pandémie COVID-19, et ce, sous la forme du versement d'une contribution financière additionnelle des villes membres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant **APPUYÉ** par Jean Comtois et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE DEMANDER aux villes membres de la Régie, une contribution financière additionnelle pour l'année 2020, comme suit :

Poste budgétaire	Description du poste	Budget 2020	% du total	Distribution du 880K\$
01-110-10-000	Quote-part - Ville de Sainte-Thérèse	(7 069 045) \$	34.85%	306 700 S
01-110-20-000	Quote-part - Ville de Boisbriand	(6 336 831) S	31.24%	274 932 \$
01-110-30-000	Quote-part - Ville de Lorraine	(2 502 472) \$	12.34%	108 573 \$
01-110-40-000	Quote-part - Ville de Rosemère	(4 574 547) \$	21.57%	189 795 \$
Total 011 - Répartition aux municipalités membres		(20 282 895) \$	100.00%	880 000 \$



4.4

2020-10-121

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE RELATIF AUX PRÉLÈVEMENTS SANGUINS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU CODE CRIMINEL EN MATIÈRE D'INFRACTIONS RELIÉES AUX DROGUES

CONSIDÉRANT la légalisation du cannabis et les modifications législatives qui prévoient l'introduction d'une obligation légale pour les personnes arrêtées de fournir dans les meilleurs délais des échantillons de sang.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 320.28 (1) et (2) du Code criminel, le policier ou l'agent évaluateur en reconnaissance de drogues qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a conduit un moyen de transport alors que sa capacité de conduire était affaiblie à un quelconque degré par l'effet de l'alcool, d'une drogue ou par l'effet combiné de l'alcool et d'une drogue, pourra lui ordonner de fournir dans les meilleurs délais, les échantillons de sang qui sont nécessaires à la réalisation d'une analyse convenable permettant d'établir l'alcoolémie de cette personne, de déterminer la concentration d'une drogue dans son sang ou de déterminer son alcoolémie et la concentration d'une drogue dans son sang.

CONSIDÉRANT qu'une ordonnance collective du ministère de la Santé et des Services sociaux permet à des techniciens qualifiés de procéder au prélèvement sanguin sur le lieu de détention du prévenu.

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a désigné, le 9 octobre 2019, les professionnels suivants à titre de techniciens qualifiés pour l'application de la partie VIII.1 du Code criminel afin d'être en mesure de prélever des échantillons de sang :

Les membres de l'ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ)

CONSIDÉRANT le communiqué N/Réf: 2019-26 émis le 31 octobre 2019 à tous les directeurs de corps de police par le sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières, M. Louis Morneau permettant aux corps de police de prendre contact avec les membres de l'OlIQ afin d'établir des ententes afin de procéder aux prélèvements sanguins dans l'enceinte des postes de police;

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre les services de police de Mirabel, Saint-Jérôme, Blainville, St-Eustache, Terrebonne, les régies intermunicipales du Lac des Deux-Montagnes, Thérèse – De Blainville et la compagnie France Dubois prélèvements, à cet égard;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels dévolus à la Régie;

EN CONSÉQUENCE.

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois **APPUYÉ** par Sylvie Surprenant et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat de service relatif aux prélèvements sanguins dans le cadre de l'application du Code criminel en matière d'infractions reliées aux drogues.



4.5

2020-10-122

ANNULATION DU PROCESSUS ET REJET DES SOUMISSIONS - PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ENTRETIEN MÉNAGER DES POSTES DE POLICE 2020-2022)

ATTENDU QUE le 22 juillet dernier, la Régie lançait, par voie électronique sur le SEAO, un processus d'appel d'offres relatif à l'entretien ménager des postes de police (2020-2022);

ATTENDU QUE six (6) entreprises ont déposé une soumission;

VU les recommandations du directeur de service – télécommunications et ressources matérielles de rejeter les soumissions reçues et d'annuler le processus entrepris;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato **APPUYÉ** par Sylvie Surprenant et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ANNULER le processus entrepris de d'appel d'offres relatif à l'entretien ménager des postes de police (2020-2022);

DE REJETER en conséquence, les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 3 septembre 2020.

4.6

2020-10-123

RAPPORT DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des deux derniers mois :

- Contrat d'acquisition de manteaux, conclu avec la compagnie PSP Corps pour la somme de 59 672,03 taxes incluses;
- Contrat de service de communication pour une campagne de sensibilisation en matière de sécurité routière, conclu avec la firme Effet Boomerang pour la somme de 49 898,50 \$ taxes incluses.

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1



DÉPÔT - LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS - SEPTEMBRE 2020

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de septembre 2020 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-17.

6.2

2020-10-125

AUTORISATION D'EMBAUCHE - TRÉSORIÈRE ADJOINTE - MME JANIE MARCHAND

CONSIDÉRANT la vacance au poste de trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT le processus entrepris pour l'embauche d'une personne à ce poste ;

VU les recommandations du comité de sélection, d'embaucher Mme Janie Marchand, CPA, CA au poste de trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois **APPUYÉ** par Marlene Cordato et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Mme Janie Marchand, CPA, CA à titre de trésorière adjointe à compter du 16 novembre 2020.

QUE sa rémunération ainsi que ses conditions de travail soient telles que stipulées au *Répertoire des conditions de travail des cadres en vigueur*;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-130-01-141.

Le trésorier atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-19.

6.3

2020-10-126

PERMANENCE - PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMS - MME NOÉMIE ROBERT

CONSIDÉRANT que suite au départ à la retraite de Mme Lyne Essiambre, un poste régulier de préposée aux télécoms est à combler;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche comme préposé aux télécoms régulière est en faveur de la personne salariée ayant le plus d'ancienneté et qui répond aux exigences normales du poste;



EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois **APPUYÉ** par Sylvie Surprenant et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de Mme Noémie Robert pour qu'elle soit dorénavant désignée préposée aux télécoms régulière, et ce, rétroactivement en date du 11 octobre 2020.

6.4

2020-10-127

PROMOTION - POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE - M. EVAN SPICER-SOUCY

CONSIDÉRANT QU'un poste régulier de sergent-détective est vacant et est à pourvoir et ce, en raison de la démission du sergent-détective, Benoit Chevrier;

CONSIDÉRANT le processus de promotion entrepris conformément à l'article 15 de la convention collective concernée afin de pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de promotion entrepris, M. Evan Spicer-Soucy a la priorité d'attribution de ce poste conformément à la convention collective en vigueur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Marlene Cordato **APPUYÉ** par Jean Comtois et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la promotion de M. Evan Spicer-Soucy, au poste régulier de sergent-détective à la division des enquêtes et du soutien opérationnel et ce, au 25 octobre 2020.

6.5

2020-10-128

PROMOTION - POSTE DE SERGENT DE GENDARMERIE - M. FRANÇOIS-OLIVIER MONETTE

CONSIDÉRANT QU'un poste régulier de sergent de gendarmerie est vacant et est à pourvoir et ce, en raison de la promotion de Mme Karine Desaulniers au poste de sergente communication et développement organisationnel;

CONSIDÉRANT le processus de promotion entrepris conformément à l'article 15 de la convention collective concernée afin de pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de promotion entrepris, M. François-Olivier Monette a la priorité d'attribution de ce poste conformément à la convention collective en vigueur.



EN CONSÉQUENCE.

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant APPUYÉ par Marlene Cordato et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la promotion de M. François-Olivier Monette, au poste régulier de sergent-détective à la division surveillance du territoire et ce, rétroactivement au 11 octobre 2020.

6.6

2020-10-129

PERMANENCE - POLICIER - M. MATTHIEU ROBITAILLE

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de M. Benoit Chevrier le 23 septembre un poste régulier de policier est à combler;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche comme policier régulier est en faveur des policiers temporaires protégés fixes ayant le plus d'ancienneté, soit M. Matthieu Robitaille:

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois APPUYÉ par Marlene Cordato et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de M. Matthieu Robitaille, pour qu'il soit dorénavant désigné policier régulier.

7. FINANCES

7.1

2020-10-130

DÉPÔT - LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) - 730 312,53 \$

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de septembre 2020 totalisant un montant 730 312,53 \$.

8. <u>RÉGIME DE RETRAITE</u>

Aucun sujet.





9. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

13. <u>CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

2020-10-131

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Sylvie Surprenant **APPUYÉ** par Marlene Cordato et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est 11 h.

Monsieur Eric Westram

Président

Me Sandra De Cicco Secrétaire corporative